

Initiatives ministérielles

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, je vous ferai remarquer que vous n'avez pas demandé le consentement unanime encore et que j'ai le privilège de dire non. Toutefois, étant donné que nous voulons collaborer à la bonne cause et particulièrement au sort des familles canadiennes—et plus particulièrement des familles québécoises—je suis certain que dans un esprit de collaboration que j'aimerais voir à double sens de la part des leaders des autres partis, et j'aimerais qu'ils se rappellent de cette collaboration dans d'autres circonstances, je vais également donner mon consentement.

Le président suppléant (M. DeBlois): Donc, pour être bien sûr que la Chambre est bien consciente, est-ce qu'il y a consentement unanime pour que la Chambre accepte aujourd'hui l'adoption, à toutes les étapes, des projets de loi C-81, C-82, C-73 et C-86?

Des voix: Non, non!

Une voix: Oh, oh!

Le président suppléant (M. DeBlois): Votre attention, s'il vous plaît! Je crois avoir mal formulé la proposition. Y a-t-il consentement unanime pour qu'on adopte à l'étape de la deuxième lecture les projets de loi C-81, C-82 et C-73, et le projet de loi C-86 à toutes les étapes, lors de la séance d'aujourd'hui?

Des voix: Non!

Le président suppléant (M. DeBlois): La parole est à l'honorable leader parlementaire de l'opposition.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, sur la proposition du gouvernement, cette motion ne sera pas débattue. Elle sera adoptée à l'unanimité si le gouvernement veut bien la mettre aux voix et faire sienne la proposition voulant qu'on adopte les projets de loi C-81, C-82, C-73 et C-86 aujourd'hui.

[Traduction]

M. Cooper: Monsieur le Président, je crois qu'il faudrait clairement exposer les termes de l'entente.

Je crois comprendre que la Chambre convient de terminer, avant la fin de la séance de ce soir, à 19 heures, la deuxième lecture du projet de loi C-81, la deuxième lecture du projet de loi C-82, la deuxième lecture du projet de loi C-73 et toutes les étapes du projet de loi C-86.

Monsieur le Président, je crois que cela est parfaitement clair pour tous les députés et que tout le monde y consent.

[Français]

Le président suppléant (M. DeBlois): Donc, est-ce que la Chambre accorde le consentement unanime à la proposition que vient de faire le leader parlementaire du gouvernement?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): Cette motion est donc adoptée et devient un ordre de la Chambre.

(La motion est adoptée.)

Le président suppléant (M. DeBlois): Je reconnais à nouveau le député de Winnipeg Transcona sur le projet de loi C-81.

[Traduction]

M. Blaikie: Monsieur le Président, comme j'ai atteint mon but, je n'ai rien d'autre à dire.

Des voix: Bravo!

[Français]

Le président suppléant (M. DeBlois): Y a-t-il d'autres intervenants sur le projet de loi C-81?

Des voix: Non.

[Traduction]

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Une voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.)

* * *

LA NOMINATION D'UN GARDIEN DE PORT POUR LE HAVRE DE QUÉBEC

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Doug Lewis (ministre des Transports) propose que le projet de loi C-82, Loi modifiant l'Acte pour pourvoir à la nomination d'un gardien de port pour le Havre de Québec et modifiant l'Acte à l'effet d'amender et refondre les actes concernant l'emploi de gardien de port pour le havre de Montréal, et portant validation de certains honoraires, droits et frais, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.